

• (10.10 p.m.)

J'espère que j'ai fait comprendre la gravité de cette situation au secrétaire parlementaire et qu'il sera en mesure de nous dire exactement ce que le ministère compte faire. Nous espérons qu'il cessera d'aborder la pollution de l'air comme s'il s'agissait d'un jouet. Nous dépendons maintenant des vents qui nous apportent de l'océan la plus grande partie de l'oxygène que nous utilisons. Nous diminuons notre oxygène de 1 p. 100 par an à cause des routes et des travaux de construction que nous entreprenons dans tout le Canada et, depuis 1900, le gaz carbonique contenu dans l'air a augmenté de 10 p. 100. Quel patrimoine allons-nous léguer à ceux qui nous suivront!

Peut-être pourrais-je rappeler au gouvernement que les États-Unis ont dépensé 480 millions de dollars seulement pour combattre la pollution de l'air. Que dépense le Canada? Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être me le dire, mais d'après mes chiffres, c'est \$300,000. Si le Canada devait dépenser, proportionnellement, le même montant que les États-Unis, ce chiffre serait de 48 millions. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il prendre la tête du mouvement sans faire les recherches voulues? Peut-être pourrais-je vous laisser sur cette mise en garde solennelle du président Johnson, qui a dit: «Ou nous cesserons d'empoisonner l'air ou nous deviendrons une nation dont les habitants vivront derrière leurs masques à gaz, tâtonnant pour se frayer un chemin dans des cités en voie de disparition, à travers la jungle de villes fantômes.»

J'espère avoir un tant soi peu éveillé ce ministère ensommeillé à la gravité de la situation qui nous menace aujourd'hui.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je voudrais signaler que j'apprécie énormément l'intérêt que prend le député de Simcoe-Nord aux problèmes de la pollution de l'air, surtout en ce qui concerne la santé et la vie. D'autre part, je voudrais lui répéter que les autorités fédérales sont non seulement au courant des problèmes de la pollution de l'air et, à vrai dire, de toutes les autres formes de pollution du milieu, mais qu'elles s'en inquiètent beaucoup. C'est pourquoi le Parlement est actuellement saisi de la loi sur les ressources en eau du Canada. C'est pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), au sein de son propre ministère, a pris des mesures additionnelles pour que la plus haute priorité soit accordée au problème de la pollution de l'air, afin que, dans le plus court délai possible, il puisse présenter au Parlement une loi sur la pureté de l'air.

[M. Rynard.]

Depuis 15 ans, divers services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudient le problème; le mois dernier, le ministre a réorganisé la Division de l'hygiène du milieu et créé une nouvelle division, chargée de contrôler la pollution de l'air et dont le directeur est M. Stanley Winthrop. Le ministère a affecté des fonds supplémentaires, non seulement pour engager du personnel et établir des programmes additionnels qui nous donneront une meilleure idée de l'étendue et des effets de la pollution de l'air, mais aussi pour collaborer avec les provinces et procéder à d'autres recherches dans ce domaine.

L'automne dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a convoqué à Ottawa une réunion des spécialistes de la pollution de l'air, dont des fonctionnaires de son ministère et des représentants des ministères provinciaux compétents. Ils se sont entendus sur quelques problèmes majeurs très urgents quant à la qualité de l'air, et nous espérons que des normes nationales seront bientôt établies.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE RELEVEMENT DES TRAITEMENTS DE CERTAINS JUGES FÉDÉRAUX

**M. H. E. Stafford (Elgin):** Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, à la Chambre, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Turner) s'il songeait à relever les traitements des juges nommés par le gouvernement fédéral, étant donné que le ministre de la Justice de l'Ontario a récemment annoncé des augmentations à la suite desquelles le traitement de certains juges des cours provinciales n'est inférieur que de \$500 à celui des juges de la Cour suprême des provinces rémunérés par le gouvernement fédéral et excède jusqu'à \$4,500 celui des juges des cours de comté, également payés par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral verse \$21,000 par année aux juges des cours de comté, et \$26,000 aux juges de la Cour suprême. D'autre part, le gouvernement de l'Ontario verse \$27,000 au juge en chef provincial, \$25,000 aux juges provinciaux seniors, et jusqu'à \$24,000 aux autres juges provinciaux, dont certains ne sont même pas membres du Barreau. Il est aussi intéressant de savoir qu'à compter du 31 août 1970, le gouvernement de l'Ontario versera jusqu'à \$29,011 aux procureurs de la Couronne, à Toronto, et jusqu'à \$27,916 aux procureurs généraux hors de Toronto.

Il n'est pas question de discuter le bien-fondé de ces augmentations décrétées par le